

Délibération n°033/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2024

Date de convocation : 26/02/2024

Nombre de présents : 53

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 67

Date d'affichage : 26/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOISARD Jean-François, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERMAIN Robert, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LAMOUR Frédéric, LEGER Jean-Marc, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PICARD Christine, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAUT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (suppléant M. Lamour), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Jean Massé), GIROUX Jean-Marc (pouvoir à Mme Cordier), JACQUOT Brigitte, JARD Nathalie (pouvoir à Mme Saulnier), JAVON Fabienne (pouvoir à M. Roy), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Mellin), PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), RAVERDEAU Chantal (pouvoir à M. Germain), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre (pouvoir à M. Drouhin), VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : ABRY Gilles, CONTE Claude, CORDET Yannick, COUET Micheline, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, LHOUE Mireille, PAURON Éric, PERRIER Benoit.

Secrétaire de Séance : M. Jean MASSÉ

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de professeurs et de partenariat avec l'Orchestre A l'Ecole de l'école élémentaire de Saint-Fargeau et l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye-Forterre

- Considérant la demande de l'association Comptécole Michel Lepeltier, organisatrice de l'OAE de l'école élémentaire de Saint-Fargeau, de mise à disposition de professeurs de musique de l'EMDTPF,
- Considérant le soutien financier aux « Orchestres A l'Ecole » (OAE) du Conseil départemental de l'Yonne inscrit au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) de l'Yonne,
- Considérant le projet de convention entre la CCPF et l'association Comptécole Michel Lepeltier,

Délibération n°033/2024

- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente en charge de la culture,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Adopte la convention 2023/2024 entre la CCPF et l'association Comptécole Michel Lepeltier pour son OAE annexée à la présente délibération, renouvelable deux fois.
- Valide le montage financier comme suit :

Budget annuel 2023/2024 : 13 806 € dont le mode de financement est de 6 806 € à la charge de l'association Comptécole Michel Lepeltier, de 3 500 € de subvention du Conseil départemental de l'Yonne dans le cadre de son SSDEA et de 3 500 € d'une part de salaires chargés des enseignants mis à disposition de l'OAE de l'école élémentaire de Saint-Fargeau par la CCPF,

- Autorise la dépense de 13 806 € (treize mille huit cent six euros) inscrit au budget 608.08,
- Autorise le Président à déposer la demande de subvention de soutien au dispositif OAE du Conseil départemental de l'Yonne et de solliciter l'association Comptécole pour sa participation au projet.
- Autorise le Président à signer la convention et tout autre document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

